

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N°3-001 rév. 10**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**SOCOTEC SA**  
**Les Quadrants - 3 avenue du Centre**  
**GUYANCOURT**  
**78182 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX**

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020 : mars 2005**

*fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*

en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.*

pour les activités de / *for the activities of :*

**ÉLECTROMÉCANIQUE / ELECTROMECHANICS**

**THERMIQUE - FLUIDES / THERMIQUE-FLUIDS**

**SERVICES / SERVICES**

**SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS / SAFETY OF THE PEOPLE AND THE GOODS**

**BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

**ÉLECTRICITÉ / ELECTRICITY**

précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *precisely described in the following technical annex :*

**3-001-1 Rév. 10**

et réalisées par un ou plusieurs des Site(s) listés dans cette annexe technique.

*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Date de prise d'effet / *Granting date : 20/04/2011*

Date de fin de validité / *Expiry date : 31/08/2014*

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

La Responsable de Section,  
*The Section Manager,*

**Carole TOUSSAINT**

Cette attestation annule et remplace l'attestation N°3-001 Rév. 9. *This certificate cancels and replaces the certificate N°3-001 Rév. 9.*  
 Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00023      www.cofrac.fr
--

Section Inspection

**ANNEXE TECHNIQUE****N°3-001-1 Rév. 10**

Organisme d'inspection accrédité :

**SOCOTEC SA**  
**Les Quadrants - 3 avenue du Centre**  
**GUYANCOURT**  
**78182 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX**

**PORTEE D'ACCREDITATION****N°1 - ÉLECTRICITÉ**

<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>1.1 - Installations Électriques</b>	
<b>1.1.1 - Vérifications préalables à la mise sous tension</b>  Vérifications sur chantier des installations des locaux soumis à réglementation particulière	Décret n°72-1120 du 14 décembre 1972 modifié Arrêtés d'application du 17 octobre 1973 Règlement d'intervention du CONSUEL Arrêtés préfectoraux en vigueur Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC) Textes et normes rendus applicables par les référentiels
<b>1.1.2 - Vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs</b>  Vérifications initiales  Vérifications périodiques  Vérifications sur mise en demeure	Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application Arrêté du 10 octobre 2000 fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications  Arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et aux modalités d'agrément des personnes ou organismes pour la vérification des installations électriques Textes et normes rendus applicables par les référentiels

<p><b>1.1.3 - Vérifications techniques réglementaire en phase conception/construction et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)  Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application  Textes et normes rendus applicables par les référentiels  Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)  Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)  Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>1.1.4 - Vérifications techniques réglementaire en phase exploitation et sur mise en demeure des installations électriques au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Code du Travail (articles R4215-1 à R4215-3)  Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988 et ses arrêtés d'application  Textes et normes rendus applicables par les référentiels  Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)  Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles EL, EC)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)  Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>1.1.6 - Inspections réalisées dans un cadre autre que réglementaire</b></p> <p>Inspections par thermographie infrarouge</p>	<p>Cahiers des charges autres que réglementaires</p> <p>-</p>

<b>N°2 - ÉLECTROMÉCANIQUE</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>2.1 - Équipements de travail</b>	
<p><b>2.1.1 - Prestations d'organismes habilités pour les machines et les composants de sécurité</b></p> <p>Examen CE de type au titre de l'annexe IV de la directive machine</p>	<p>Directive Machines 98/37/CE transposée en droit français dans le code du travail notamment articles R4313-5 à R4313-26, R4313-49 et R4313-53</p> <p>Fiches des coordinations françaises et européennes des organismes notifiés</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>
<p><b>2.1.2 - Vérification de l'état de conformité d'équipements de travail sur demande de l'inspection du travail</b></p> <p>Equipements de travail destinés au levage</p> <p>Echafaudages</p> <p>Autres équipements de travail</p>	<p>Code du Travail articles R.4722-5 et R.4722-6</p> <p>Arrêté du 22 octobre 2009 relatif aux modalités de réalisation des vérifications de l'état de conformité des équipements de travail à la demande de l'inspection du travail ainsi qu'aux conditions et modalités d'accréditation des organismes chargés de ces vérifications</p> <p>Circulaire DRT n°99-7 du 15 juin 1999</p> <p>Circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005</p> <p>Circulaire DRT n°2005-08 du 27 juin 2005</p> <p>Circulaire DGT n°2010-01 du 04 février 2010</p> <p>Notes techniques applicables</p> <p>Autres référentiels techniques applicables conformément au pt.8 de l'annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 2009</p> <p>Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE</p> <p>-</p> <p>Guide pour l'application de la directive "machine" 2006/42/CE</p>

<p><b>2.1.3 - Vérification générales périodiques</b></p> <p>Presses et autres machines désignées par l'arrêté</p> <p>Appareils et accessoires de levage</p> <p>Echafaudages</p>	<p>Code du Travail (article R4323-23)</p> <p>Arrêté du 5 mars 1993 modifié soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail</p> <p>Arrêté du 24 juin 1993 soumettant certains équipements de travail des établissements agricoles visés à l'article L. 231-1 à l'obligation de faire l'objet de vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-11 du code du travail</p> <p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail</p>
<p><b>2.1.4 - Vérification avant mise en service ou avant remise en service</b></p> <p>Appareils et accessoires de levage</p> <p>Echafaudages</p>	<p>Code du Travail (article R4323-28)</p> <p>Arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Arrêté du 30 novembre 2001 fixant les conditions de vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges, l'élévation de postes de travail ou le transport en élévation de personne (ET-2-A, art. 9, § 1, § 3 et § 6)</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2004 relatif aux vérifications des échafaudages et modifiant l'annexe de l'arrêté du 22 décembre 2000 relatif aux conditions et modalités d'agrément des organismes pour la vérification de conformité des équipements de travail</p>

<p><b>2.1.5 - Vérifications réalisées dans un cadre autre que réglementaire</b></p> <p>Tous types de vérification autre que réglementaire d'équipements de travail dénommés "appareil de levage"</p> <p>Tous types de vérification autre que réglementaire d'équipements de travail hors appareils de levage</p>	Cahiers des charges autres que réglementaires
<b>2.2 - Transports Mécaniques</b>	
<p><b>2.2.1 - Prestations d'organismes notifiés</b></p> <p>Contrôle final CE de conformité au titre de l'annexe VI de la directive -</p> <p>Vérification à l'unité CE de conformité au titre de l'annexe X de la directive -</p>	<p>Directive ascenseur 95/16/CE du 25 juin 1995 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux ascenseurs</p> <p>Décret n°2000-810 du 24 août 2000 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs</p>
<p><b>2.2.2 - Vérifications au titre de la protection des travailleurs</b></p> <p>Vérifications générales périodiques des ascenseurs et équipements assimilés installés sur les lieux de travail -</p>	<p>Code du Travail (article R4323-23)</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>

<p><b>2.2.3 - Vérifications techniques réglementaires en phase conception/construction et sur mise en demeure des escaliers mécaniques et trottoirs roulants au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Code du Travail (articles R4214-7) (articles R4214-15 et R4214-16)</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles AS)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>2.2.4 - Vérifications techniques réglementaires en phase exploitation et sur mise en demeure des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les :</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Code du Travail (articles R4214-7) (articles R4214-15 et R4214-16)</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles AS)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>



<p><b>6.1.4 - Installations destinées à la production et à la distribution d'énergie thermique</b></p> <p>Contrôle périodique des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW</p>	<p>Code de l'Environnement (articles L.224-1, R.224-31 et R.224-41-2)</p> <p>Décret n°2009-648 du 09 juin 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW</p> <p>Arrêté du 02 octobre 2009 relatif au contrôle des chaudières dont la puissance nominale est supérieure à 400 kW et inférieure à 20 MW</p> <p>ASTM D6522</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p>
<p><b>6.2 - Réseaux de distribution et d'évacuation</b></p>	
<p><b>6.2.1 - Vérifications techniques réglementaire en phase conception/construction et sur mise en demeure des réseaux de distribution et d'évacuation (eau, gaz, combustibles, fluides médicaux...) au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles GZ)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>6.2.2 - Vérifications techniques réglementaire en phase exploitation et sur mise en demeure des réseaux de distribution et d'évacuation (eau, gaz, combustibles, fluides médicaux...) au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles GZ)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>

<b>6.3 - Installations Gaz</b>	
<b>6.3.1 - Ventilation Mécanique Contrôlée GAZ</b>	Arrêté du 25 avril 1999 relatif à la vérification et l'entretien des installations collectives de ventilation mécanique contrôlée - gaz  Arrêté du 30 mai 1989 relatif à la sécurité collective des installations de ventilation mécanique contrôlée auxquelles sont raccordées des appareils utilisant le combustible ou les hydrocarbures liquéfiés
Vérification de la conformité du dispositif de sécurité collective gaz en vue de la remise de l'attestation de conformité	

<b>N°7 - SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>7.1 - Dispositions constructives</b>	
<p><b>7.1.1 - Vérifications techniques réglementaires en phase conception/construction et sur mise en demeure des dispositions constructives au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p style="text-align: center;">ERP</p> <p style="text-align: center;">IGH</p>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (article R111-15 relatif aux garde-corps et fenêtres basses)</p> <p>Code du Travail (articles R4214-5 à R4214-8) (articles R4214-15, R4214-16, R4214-20 et R4214-21)</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles CO, AM, DF, AS)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>7.1.2 - Vérifications techniques réglementaires en phase exploitation et sur mise en demeure des dispositions constructives au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p style="text-align: center;">ERP</p> <p style="text-align: center;">IGH (hors évaluation de la charge calorifique traitée dans la famille d'inspection 7.3.2)</p>	<p>Code de la Construction et de l'Habitation (article R111-15 relatif aux garde-corps et fenêtres basses)</p> <p>Code du Travail (articles R4214-5 à R4214-8) (articles R4214-15, R4214-16, R4214-20 et R4214-21)</p> <p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles CO, AM, DF)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>

<b>7.2 - Moyens de secours</b>	
<p><b>7.2.1 - Vérifications techniques réglementaires en phase conception/construction et sur mise en demeure des moyens de secours au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles MS)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>7.2.2 - Vérifications techniques réglementaires en phase exploitation et sur mise en demeure des moyens de secours au titre de la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les</b></p> <p>ERP</p> <p>IGH</p>	<p>Textes et normes rendus applicables par les référentiels</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) (dont articles R123-1 à R123-55)</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (dont articles MS)</p> <p>Code du Travail (articles R4216-1 à R4216-30)</p> <p>Code de la Construction et de l'Habitation (articles R122-1 à R122-29)</p> <p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH</p>
<p><b>7.2.4 - Vérifications de la continuité des communications radioélectriques dans les :</b></p> <p>Infrastructures des bâtiments</p>	<p>Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile</p> <p>Décret n°2006-165 du 10 février 2006 relatif aux communications radioélectriques des services de secours en opération dans les ouvrages routiers, ferroviaires ou fluviaux ou dans certaines catégories d'établissements recevant du public et modifiant le code de la construction et de l'habitation</p> <p>Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (article MS 71 et son instruction technique)</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>

<b>7.3 - Prévention Incendie</b>	
<p><b>7.3.1 - Mission Abonnement Prévention et Conseils Incendie</b></p> <p>Partie Inspection de la mission APCI</p>	<p>Exigences spécifiques pour la réalisation de la partie inspection de la mission APCI INS REF 15</p>
<p><b>7.3.2 - Evaluation de la charge calorifique des éléments mobiliers dans les IGH</b></p>	<p>Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les IGH (articles GH 61 et GH 59 b et d)</p> <p>Programme d'accréditation pour les vérifications réglementaires prévues dans les ERP et les IGH - INS REF 18</p>

<b>N° 15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>15.1 - Bâtiment</b>	
<p><b>15.1.1 - Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Solidité des ouvrages</b></p> <p>Mission L : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la solidité des ouvrages et des équipements indissociables</p>	<p>Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction</p> <p>Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction</p> <p>Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique</p> <p>NF P03-100</p> <p>Textes législatifs et réglementaires applicables</p> <p>Fascicules du CCTG applicables</p> <p>Textes techniques à caractère normatif applicables</p> <p style="padding-left: 40px;">normes françaises homologuées</p> <p style="padding-left: 40px;">règles et prescriptions techniques des DTU</p> <p style="padding-left: 40px;">avis techniques ou équivalent, agréments européens</p> <p>règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités telles que définies à l'article 2.4 de la norme NF P03-100</p>
<p><b>15.1.2 - Missions de Contrôle Technique Construction relatives à la Sécurité des personnes dans les constructions</b></p> <p>Mission S : Contribution à la prévention des aléas techniques relatifs à la sécurité</p>	<p>Loi n°78-12 du 04 janvier 1978 modifiée relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction</p> <p>Décret n°78-1146 du 07 décembre 1978 concernant l'agrément des contrôleurs techniques et le contrôle technique obligatoire prévus aux articles L. 111-25 et L. 111-26 du code de la construction et de l'habitation, tels qu'ils résultent de la loi n°78-12 du 04 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction</p> <p>Décret n°99-443 du 28 mai 1999 modifié relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique</p> <p>NF P03-100</p> <p>Textes législatifs, réglementaires, techniques à caractère normatifs applicables</p>

<b>N° 16 - SERVICES</b>	
<b>Phase, type et objet des inspections</b>	<b>Référentiels d'inspection</b> <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
<b>16.1 - Tourisme</b>	
<b>16.1.1 - Inspections relatives au classement des hébergements touristiques</b>	<p>Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques</p> <p>Décret n°2010-759 du 06 juillet 2010 portant diverses dispositions relatives au tourisme</p> <p>Programme d'accréditation pour la réalisation des inspections de classement des hébergements touristiques - INS REF 20</p>
Inspection des établissements ne nécessitant pas de visite mystère (de catégorie 1* à 3*)	<p>Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier</p>
Inspection des établissements nécessitant une visite mystère (de catégorie 4* et 5*)	<p>Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier</p>
Inspections des résidences de tourisme	<p>Arrêté du 4 juin 2010 fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des résidences de tourisme</p>
Inspections des villages de vacances	<p>Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des villages de vacances</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des villages de vacances</p>
Inspections des terrains de camping	<p>Arrêté du 6 juillet 2010 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des terrains de camping</p>

## Section Inspection

## Liste de(s) Site(s) concerné(s) par l'accréditation octroyée

SITE	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
SOCOTEC SA	Les Quadrants - 3 avenue du Centre GUYANCOURT 78182 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	01 30 12 80 01	01 30 12 82 62
Direction Technique et Direction Qualité	3 AV DU CENTRE - GUYANCOURT 78183 SAINT QUENTIN YVELINES	01 30 12 80 01	01 30 12 82 62
GROUPE VAL DE MARNE	86 BIS QUAI BLANQUI 94146 ALFORTVILLE	01 45 18 21 90	01 45 18 21 85
Agence construction VAL DE MARNE - ALFORTVILLE	86 BIS QUAI BLANQUI 94146 ALFORTVILLE	01 45 18 21 90	01 45 18 21 85
Agence construction VAL DE MARNE - VILLEJUIF	114 BD MAXIME GORKI 94807 VILLEJUIF Cedex	01 47 26 58 63	01 47 26 26 93
Agence équipements VAL DE MARNE - ALFORTVILLE	2 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 94146 ALFORTVILLE	01 45 18 21 20	01 45 18 21 38
GROUPE ALPES	ZA du Rondeau 1 rue du Docteur Pascal - BP 289 38434 ECHIROLLES CEDEX	04 76 22 34 45	04 76 09 09 50
Agence construction, bureau équipements - ANNECY	PARC D'ACTIVITE DU LEVRAY 16 ROUTE DE NANFRAY 74960 CRAN GEVRIER	04 50 52 21 34	04 50 52 14 51
Agence construction, bureau équipements - VALENCE	55 RUE MOZART 26000 VALENCE	04 75 43 41 25	04 75 43 48 98
Agence construction CHAMBERY-ALBERTVILLE, bureau équipements	47 PLACE CAFFE 73000 CHAMBERY	04 79 69 47 09	04 79 62 52 15
Agence construction GRENOBLE, équipements ALPES	ZA DU RONDEAU 1 RUE DU DOCTEUR PASCAL BP 289 38434 ECHIROLLES CEDEX	04 76 22 34 45	04 76 09 09 50
GROUPE ALSACE LORRAINE	30 RUE DU FAUBOURG DE SAVERNE 67085 STRASBOURG CEDEX	03 88 37 55 55	03 88 37 55 56
Agence construction, bureau équipements - NANCY	84 QUAI CLAUDE LE LORRAIN PORTE DESILLES BP 3337 54014 NANCY CEDEX	03 83 35 48 86	03 83 32 31 16
Agence construction METZ, équipements LORRAINE	7 RUE BERNANOS BP 72094 57052 METZ CEDEX 2	03 87 34 31 40	03 87 34 31 59
Agence construction MULHOUSE-COLMAR), bureau équipements	12 ALLEE NATHAN KATZ 68086 MULHOUSE CEDEX	03 89 36 30 20	03 89 36 30 24

Agence construction STRASBOURG, équipements ALSACE	30 RUE DU FAUBOURG DE SAVERNE 67085 STRASBOURG CEDEX	03 88 37 55 55	03 88 37 55 56
GRUPE AQUITAINE	CENTRE MERCURE 25 AV JEAN LEON LAPORTE 64600 ANGLET	05 59 52 04 40	05 59 52 83 33
Agence construction BAYONNE-PAU-MONT DE MARSAN, bureau équipements	CENTRE MERCURE 25 AV JEAN LEON LAPORTE 64600 ANGLET	05 59 52 04 40	05 59 52 83 33
Agence construction BORDEAUX-AGEN-PERIGUEUX, équipements AQUITAINE	DOMAINE DU MILLENIUM 3 IMPASSE HENRY LE CHATELIER 33700 MERIGNAC	05 57 29 06 10	05 57 29 06 20
GRUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	PARC TECHNOLOGIQUE DE DIJON 1 RUE LOUIS DE BROGLIE 21000 DIJON	03 80 78 70 50	03 80 74 26 63
Agence construction - LONS LE SAUNIER	RESIDENCE SOLEIL ET VUE 28 RUE P. HEBMANN 39000 LONS LE SAUNIER	03 84 47 09 01	03 84 24 54 25
Agence construction BELFORT	DOMAINE DU PARC 30D AVENUE DU GENERAL LECLERC 90000 BELFORT	03 84 21 51 45	03 84 28 06 51
Agence construction BESANCON, équipements BOURGOGNE FRANCHE-COMTE-	PARC D'ACTIVITE LA FAYETTE 4 RUE DU COLONEL MAURIN 25000 BESANCON		
Agence construction DIJON	PARC TECHNOLOGIQUE DE DIJON 1 RUE LOUIS DE BROGLIE 21000 DIJON	03 80 78 70 50	03 80 74 26 63
Agence construction SAONE ET LOIRE - bureau équipements	ESPACE ALIZE 22,24 AVENUE JEAN JAURES 71100 CHALON SUR SAONE	03 85 48 54 45	03 85 48 16 16
GRUPE BRETAGNE NORD	TECHNOPARC 4 D AVENUE DES PEUPLIERS CS71768 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	02 99 83 47 00	02 99 83 28 07
Agence construction, bureau équipements - SAINT MALO	6,8 CHEMIN DES AMOUREUX 35400 SAINT MALO	02 99 82 43 26	02 99 82 58 28
Agence construction, bureau équipements - ST BRIEUC	CENTRE D'AFFAIRES ELEUSIS 1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE BP 11018 22196 PLERIN	02 96 58 05 40	02 96 58 00 15
Agence construction RENNES, équipements BRETAGNE NORD	TECHNOPARC 4 D AVENUE DES PEUPLIERS CS71768 35517 CESSON SEVIGNE CEDEX	02 99 83 47 00	02 99 83 28 07
GRUPE BRETAGNE OCCIDENTALE	PLACE ANNE MARIE ROBIC PLOEMEUR BP 845 56108 LORIENT CEDEX	02 97 86 15 30	02 97 86 01 14

Agence construction, bureau équipements - BREST	CENTRE LUTECE 1 PLACE DE STRASBOURG 29200 BREST	02 98 41 44 94	02 98 02 17 10
Agence construction, bureau équipements - QUIMPER	CENTRE D'AFFAIRE LE BRITTANY BAT C 10 RUE FRANCOIS MURET DE PAGNAC 29196 QUIMPER CEDEX	02 98 90 24 11	02 98 90 37 36
Agence construction, bureau équipements - VANNES	PARC POMPIDOU CASE POSTALE 3421 56034 VANNES CEDEX	02 97 42 45 73	02 97 47 80 29
Agence construction LORIENT, équipements BRETAGNE OCCIDENTALE	PLACE ANNE MARIE ROBIC PLOEMEUR BP 845 56108 LORIENT CEDEX	02 97 86 15 30	02 97 86 01 14
GROUPE CENTRE	LE MASSENA 122 BIS RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN 45000 ORLEANS	02 38 22 89 00	02 38 43 32 99
Agence construction, bureau équipements - CHARTRES	56 RUE JEAN MERMOZ 28000 CHARTRES	02 37 88 18 50	02 37 88 18 59
Agence construction, bureau équipements - CHATEAUROUX	3 RUE COLBERT BAT.B 36000 CHATEAUROUX	02 54 34 95 05	02 54 27 50 03
Agence construction, bureau équipements - NEVERS-BOURGES	30 PLACE DU GRAND COURLIS BP 9 58018 NEVERS CEDEX	03 86 71 93 20	03 86 71 93 21
Agence construction, bureau équipements - TOURS (dont bureau à BLOIS)	16 BD BERANGER BP 51635 37016 TOURS CEDEX 1	02 47 70 40 10	02 47 70 40 01
Agence construction ORLEANS, équipements CENTRE	LE MASSENA 122 BIS RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN 45000 ORLEANS	02 38 22 89 00	02 38 43 32 99
GROUPE CHAMPAGNE ARDENNES PICARDIE	59 RUE RAYMOND POINCARE BP 252 10007 TROYES CEDEX	03 25 73 62 70	03 25 73 60 77
Agence construction, bureau équipements - REIMS (dont bureaux à LAON, CHARLEVILLE MEZIERES)	CENTRE D'AFFAIRES COLBERT 34 RUE DES MOULINS 51715 REIMS Cedex	03 24 37 82 37	03 24 37 86 00
Agence construction OISE - BEAUVAIS-AMIENS, bureau équipements	1 RUE DES PRUNELLIERES PARC ALATA 60100 CREIL	03 44 63 84 00	03 44 53 03 97
Agence construction TROYES-AUXERRE-CHAUMONT, équipements CHAMPAGNE ARDENNES PICARDIE	59 RUE RAYMOND POINCARE BP 252 10007 TROYES CEDEX	03 25 73 62 70	03 25 73 60 77
GROUPE COTE D'AZUR CORSE	1375 ROUTE DES DOLINES BP 172 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX	04 92 96 85 00	04 92 96 85 48
Agence construction ALPES MARITIMES, équipements COTE D'AZUR CORSE - SOPHIA ANTIPOLIS	1375 ROUTE DES DOLINES BP 172 06903 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX	04 92 96 85 00	04 92 96 85 48

Agence construction CORSE - AJACCIO-BASTIA, bureau équipements	1 PARC BELVEDERE ROUTE DE SOLARIO 20000 AJACCIO	04 95 51 73 73	04 95 21 14 28
Agence construction TOULON-SAINTE RAPHAELE, bureau équipements	215 BD AMIRAL DE GRASSE 83200 TOULON	04 94 22 03 42	04 94 09 23 17
GROUPE HAUTE ET BASSE NORMANDIE	267 RUE MARIE CURIE BP 30 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX	02 31 46 24 24	02 31 94 38 06
Agence construction, bureau équipements - LE HAVRE	20 RUE DU CAPUCHET ZE MONT GAILLARD BP 2030 76070 LE HAVRE CEDEX	02 32 85 39 39	02 33 55 19 89
Agence construction CAEN-ALENÇON, équipements NORMANDIE	267 RUE MARIE CURIE BP 30 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR CEDEX	02 31 46 24 24	02 31 94 38 06
Agence construction CHERBOURG-ST LO, bureau équipements	CENTRE D'AFFAIRES ATLANTIQUE 27 RUE DOM PEDRO BP 338 50103 CHERBOURG CEDEX	02 33 88 71 80	02 33 88 71 81
Agence construction ROUEN-EVREUX, bureau équipements	114 RUE LOUIS BLERIOT ZA LA BRETEQUE BP 726 76237 BOIS GUILLAUME CEDEX	02 32 19 61 00	02 32 19 61 29
GROUPE HAUTS DE SEINE	IMMEUBLE LE GALILEE 2,4 RUE ANDRAS BECK 92366 MEUDON LA FORET CEDEX	01 40 94 15 00	01 40 94 98 00
Agence construction HAUTS DE SEINE NORD - COURBEVOIE	10 RUE MOLIERE 92400 COURBEVOIE	01 47 68 88 88	01 47 88 65 59
Agence construction HAUTS DE SEINE SUD - MEUDON LA FORET	IMMEUBLE LE GALILEE 2,4 RUE ANDRAS BECK 92366 MEUDON LA FORET CEDEX	01 40 94 15 00	01 40 94 98 00
Agence équipements HAUTS DE SEINE - RUEIL MALMAISON	9,15 AVENUE PAUL DOUMER 92508 RUEIL MALMAISON	01 55 47 27 27	01 47 49 03 37
GROUPE LANGUEDOC ROUSSILLON	1140 AV ALBERT EINSTEIN 34000 MONTPELLIER	04 67 99 87 87	04 67 22 23 36
Agence construction, bureau équipements - BEZIERS	Espace Les Mazeranes-Zac du Monestié 34760 BOUJAN-SUR-LIBRON	04 67 62 26 31	04 67 35 18 56
Agence construction, bureau équipements - MONTPELLIER	1140 AV ALBERT EINSTEIN 34000 MONTPELLIER	04 67 99 87 87	04 67 22 23 36
Agence construction CARCASSONNE- NARBONNE, bureau équipements	ZA de Sautès, rue de l'Industrie 11800 TREBES	04 68 47 94 86	04 68 42 13 17
Agence construction NIMES-ALES, bureau équipements	IMMEUBLE LE COLISEE 1 RUE DU COLISEE 30900 NIMES	04 66 29 15 78	04 66 29 14 74
Agence construction PERPIGNAN, équipements LANGUEDOC-ROUSSILLON	RESIDENCE CONCORDE 5, 20 BD KENNEDY 66029 PERPIGNAN CEDEX	04 68 50 35 96	04 68 50 25 50

GROUPE LOIRE ATLANTIQUE VENDEE	18 RUE DU COUTELIER 44807 SAINT HERBLAIN CEDEX	02 40 92 15 76	02 40 92 04 99
Agence construction, bureau équipements - LA ROCHE SUR YON	42 RUE ROBERT SCHUMAN 85000 LA ROCHE SUR YON	02 51 05 47 88	02 51 05 16 10
Agence construction, bureau équipements - SAINT NAZAIRE	12 RUE FRANCOIS ARAGO 44600 SAINT NAZAIRE	02 51 76 30 80	02 40 19 00 01
c	18 RUE DU COUTELIER 44807 SAINT HERBLAIN CEDEX	02 40 92 15 76	02 40 92 04 99
GROUPE LOIRE AUVERGNE	PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU 19 AV LEONARD DE VINCI 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1	04 73 44 27 00	04 73 44 27 27
Agence construction ALLIER, bureau équipements - MOULINS	25 RUE DE LA BAIGNEUSE 03400 YZEURE	04 70 44 76 09	04 70 46 45 58
Agence construction CLERMONT FERRAND- AURILLAC-LE PUY-ROANNE, équipements AUVERGNE	PARC TECHNOLOGIQUE DE LA PARDIEU 19 AV LEONARD DE VINCI 63063 CLERMONT FERRAND CEDEX 1	04 73 44 27 00	04 73 44 27 27
Agence construction, équipements SAINT ETIENNE	TECHNOPOLE 1 RUE DE LA LOGISTIQUE BP 775 42951 SAINT ETIENNE CEDEX 9	04 77 91 12 20	04 77 91 12 21
GROUPE MAINE ANJOU	122 RUE DU CHÂTEAU D'ORGEMONT BP 206 49002 ANGERS CEDEX 01	02 41 68 67 00	02 41 68 67 49
Agence construction ANGERS- CHOLET, équipements MAINE ANJOU	122 RUE DU CHÂTEAU D'ORGEMONT BP 206 49002 ANGERS CEDEX 01	02 41 68 67 00	02 41 68 67 49
Agence construction, bureau équipements - LAVAL	PARC TERTIAIRE TECHNOLIS BAT C 53810 CHANGE	02 43 59 44 00	02 43 59 44 11
Agence construction, bureau équipements - LE MANS	LES BUREAUX DE L'ETOILE 7 AVENUE FRANCOIS MITTERAND 72014 LE MANS CEDEX 2	02 43 39 90 10	02 49 39 90 19
GROUPE MIDI PYRENEES	3 RUE JEAN RODIER BP 34012 31028 TOULOUSE CEDEX 4	05 62 16 73 10	05 61 54 75 90
Agence construction MONTAUBAN-CAHORS, bureau équipements	PARC D'ACTIVITE 101 ROUTE DE MONTBARTIER 82000 MONTAUBAN	05 63 66 60 06	05 63 66 55 56
Agence construction TOULOUSE-ALBI-AUCH- RODEZ-TARBES, équipements MIDI PYRENEES	3 RUE JEAN RODIER BP 34012 31028 TOULOUSE CEDEX 4	05 62 16 73 10	05 61 54 75 90
GROUPE NORD PAS DE CALAIS	34 RUE JACQUEMARS GIELEE 59000 LILLE	03 20 12 84 40	03 20 57 12 02
Agence construction - BOULOGNE / MER	RESIDENCE LE CLOS DU MONT LAMBERT 188 ROUTE DE DESVRES 62280 ST MARTIN LES BOULOGNE	03 21 30 49 98	03 21 87 36 30

Agence construction - LILLE - DUNKERQUE	34 RUE JACQUEMARS GIELEE 59000 LILLE	03 20 12 84 40	03 20 57 12 02
Agence construction - VALENCIENNES	RESIDENCE VAUBAN PLACE WINSTON CHURCHILL 59300 VALENCIENNES	03 27 28 20 70	03 27 28 20 79
Agence construction, bureau équipements - ARRAS	2 RUE DU 29 JUILLET 62000 ARRAS	03 21 21 43 50	03 21 87 36 30
Agence équipements NORD	IMMEUBLE LES TERTIALES 2 RUE D'IENA Bat A 59818 LESQUIN CEDEX	03 20 62 29 30	03 20 62 29 39
Agence équipements PAS DE CALAIS, bureau construction - CALAIS-ARAS	PARC D'AFFAIRES EUROTUNNEL 41 BD DU PARC 62231 COQUELLES	03 21 46 42 40	03 21 46 42 49
GRUPE PARIS	4 ET 6 RUE DU COLONEL DRIANT 75040 PARIS CEDEX 01	01 44 76 16 40	01 40 26 80 12
GRUPE PARIS	4 et 6 rue du Colonel Driant 75040 PARIS CEDEX 01	01 44 76 16 40	01 40 26 80 12
Agence construction - PARIS Est - Ouest	4 ET 6 RUE DU COLONEL DRIANT 75040 PARIS CEDEX 01	01 44 76 16 40	01 40 26 80 12
Agence équipements - PARIS	38 RUE DU LOUVRE 75001 PARIS CEDEX 01	01 44 76 17 50	01 44 76 17 99
GRUPE POITOU CHARENTES LIMOUSIN	10 RUE JB BOUSSINGAULT ZAE REPUBLIQUE III 86000 POITIERS	02 49 47 55 66	05 49 46 76 59
Agence construction, bureau équipements - BRIVE	19 BD DU GENERAL KOENIG 19100 BRIVE	05 55 17 59 00	05 55 17 59 08
Agence construction, bureau équipements - LA ROCHELLE	BAT OUEST IMMEUBLE LE CHALLENGE AVENUE DE MARILLAC LES MINIMES 17025 LA ROCHELLE CEDEX	05 46 41 88 88	05 46 41 49 33
Agence construction, bureau équipements - LIMOGES	5 RUE COLUMBIA LEM D'ESTER TECHNOPOLE BP 6833 87068 LIMOGES CEDEX	05 55 42 63 50	05 55 42 63 63
Agence construction, bureau équipements - NIORT	4 RUE FRANCOIS VIETE 79000 NIORT	05 49 09 97 30	05 49 09 97 39
Agence construction POITIERS- ANGOULEME, équipements POITOU CHARENTE LIMOUSIN	10 RUE JB BOUSSINGAULT ZAE REPUBLIQUE III 86000 POITIERS	02 49 47 55 66	05 49 46 76 59
GRUPE PROVENCE	CHÂTEAU SEC LE PROVENCE 10 TRAVERSE DE LA GAYE 13297 MARSEILLE CEDEX 9	04 91 17 01 00	04 91 75 65 85
Agence construction - SALON DE PROVENCE	225 BD WINSTON CHURCHILL 13300 SALON DE PROVENCE	04 90 56 03 90	04 90 56 23 22
Agence construction ALPES DU SUD- GAP-DIGNE LES BAINS, bureau équipements	3 RUE ROLAND GARROS 05000 GAP	04 92 51 61 39	04 92 53 45 94

Agence construction, bureau équipements - AIX EN PROVENCE	IMMEUBLE LE MANSARD B PLACE ROMEE DE VILLENEUVE 13090 AIX EN PROVENCE	04 42 59 01 06	04 42 20 30 02
Agence construction, bureau équipements - AVIGNON	18 BD SAINT MICHEL 84000 AVIGNON	04 90 82 12 36	04 90 56 23 22
Agence construction MARSEILLE, équipements PROVENCE	CHÂTEAU SEC LE PROVENCE 10 TRAVERSE DE LA GAYE 13297 MARSEILLE CEDEX 9	04 91 17 01 00	04 91 75 65 85
GRUPE RHONE	11 rue Saint Maximin 69416 LYON CEDEX 03	04 72 11 45 00	04 72 11 45 45
Agence construction, bureau équipements - BOURG EN BRESSE	487 rue Léopold Le Hon 01000 BOURG EN BRESSE	04 74 21 20 17	04 74 21 43 94
Agence construction LYON - BOURGOIN-JALLIEU, équipements RHONE,	11 RUE SAINT MAXIMIN 69416 LYON CEDEX 03	04 72 11 45 00	04 72 11 45 45
GRUPE SEINE ET MARNE ESSONNE	10 rue Dajot BP 1918 77019 MELUN CEDEX	01 64 37 71 82	01 64 37 16 78
GRUPE SEINE ET MARNE ESSONNE	10 RUE DAJOT BP1918 77019 MELUN CEDEX	01 64 37 71 82	01 64 37 16 78
Agence construction, bureau équipements SEINE ET MARNE SUD - MELUN	580 RUE G. CLEMENCEAU BP 1918 77019 MELUN CEDEX	01 64 79 87 40	01 64 79 87 79
Agence construction, équipements SEINE ET MARNE - MAGNY LE HONGRE	9 RUE DE COURTALIN 77700 MAGNY LE HONGRE	01 60 42 55 60	01 60 42 09 75
Agence construction ESSONNE - STE GENEVIEVE DES BOIS	38 RUE CLEMENT ADER- FLEURY 91712 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	01 69 51 56 50	01 69 51 56 51
Agence équipements ESSONNE	38 RUE CLEMENT ADER- FLEURY 91712 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	01 69 51 57 30	01 69 51 57 31
GRUPE SEINE SAINT DENIS	CENTRE D'AFFAIRE PARIS NORD, LE CONTINENTAL BP 306 93153 LE BLANC MESNIL CEDEX	01 48 65 42 37	01 45 91 19 63
Agence construction, équipements SEINE ST SEINE - LE BLANC MESNIL	CENTRE D'AFFAIRE PARIS NORD, LE CONTINENTAL BP 306 93153 LE BLANC MESNIL CEDEX	01 48 65 42 37	01 45 91 19 63
GRUPE VAL DE MARNE	86 bis Quai Blanqui 94146 ALFORTVILLE	01 45 18 21 90	01 45 18 21 85
GRUPE YVELINES VAL D'OISE	1 AVENUE DU PARC MONTIGNY LE BX BP 426 78055 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	01 30 12 87 00	01 30 12 87 70
GRUPE YVELINES VAL D'OISE	1 avenue du Parc Montigny Le Bretonneux - BP 426 78055 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	01 30 12 87 00	01 30 12 87 70

Agence construction, équipements VAL D'OISE - CERGY PONTOISE	PARC D'ACTIVITES LES BELLEVUES 11 ALLEE ROSA Luxembourg ERAGNY SUR OISE BP 70234 95614 CERGY PONTOISE CEDEX	01 34 48 30 30	01 30 37 30 43
Agence construction, équipements YVELINES - ST QUENTIN EN YVELINES	1 AVENUE DU PARC MONTIGNY LE BX BP 426 78055 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX	01 30 12 87 00	01 30 12 87 70

Date de prise d'effet : **20/04/2011**

La Responsable de Section  
*The Section Manager*

**Carole TOUSSAINT**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-001-1 Rév. 9.

Comité Français d'Accréditation - 37 rue de Lyon - 75012 Paris Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00023 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--